



**Association CADRE - Méditerranée**

**ECOLE DE BIODANZA® ROLANDO TORO MEDITERRANEE**

*Membre de l'International Bidanza Federation – IBF*

*Membre des Centres d'Investigation des Exercices et Musique de Biodanza - CIMEB*

*Membre Association des Professionnels de la Biodanza Région PACA - APBPACA*

*Membre du Conseil International de la Danse – CID*

*Direction : Hélène J. Lévy Benseft – Catherine Charbonnier – Michel Bercher*

[www.ecolebiodanza-med.com](http://www.ecolebiodanza-med.com)



Système Rolando Toro Araneda

## **OUVERTURE D'UN NOUVEAU CYCLE DE FORMATION – 7<sup>ème</sup> CYCLE**

Chers amies et amis de la Biodanza®,

L'Ecole de Biodanza® Rolando Toro Méditerrané est heureuse d'annoncer l'ouverture de son septième cycle de formation de Professeurs/Facilitateurs de Biodanza®.

Le Livret de Présentation du programme de la formation est disponible sur notre site pour vous apporter toutes les informations concernant l'école, le programme et le règlement. N'hésitez pas à le parcourir.

Nous incluons ici, un dossier de candidature que vous pourrez nous remettre soit par voie postale, soit par l'intermédiaire de votre facilitateur habituel.

L'adresse postale de l'Ecole :

C/- Hélène Lévy Benseft

34 Chemin de Sainte Colombe – 06140 - VENCE

N'hésitez surtout pas à nous contacter si vous avez des questions. Nous sommes là pour vous aider.

Dès réception de votre candidature et après examen de celle-ci, nous vous adresserons une confirmation avec les détails pratiques relatifs à votre participation, dès le module d'inauguration qui se tiendra les 8 et 9 Septembre 2018.

Très cordialement,

Les Directeurs :

Hélène J. Lévy Benseft

Catherine Charbonnier

Michel Bercher



**Association CADRE - Méditerranée**

**ECOLE DE BIODANZA® ROLANDO TORO MEDITERRANEE**

*Membre de l'International Biocentric Foundation – IBF*

*Membre des Centres d'Investigation des Exercices et Musique de Biodanza - CIMEB*

*Membre Association des Professionnels de la Biodanza Région PACA - APBPACA*

*Membre du Conseil International de la Danse – CID*

*Direction : Hélène J. Lévy Benseft – Catherine Charbonnier – Michel Bercher*

*[www.ecolebiodanza-med.com](http://www.ecolebiodanza-med.com)*



Système Rolando Toro Arandeda

## **FICHE D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION – CANDIDATURE A LA FORMATION**

**(A nous retourner dûment complétée)**

Je souhaite m'inscrire en tant que candidat(e) à la formation de Professeur de Biodanza®, pour le cycle 7 qui débutera en septembre 2018 :

En qualité d'Elève en formation :

En qualité d'Auditeur (Parcours d'approfondissement) :

NOM Prénom \_\_\_\_\_

Date de Naissance \_\_\_\_\_

Etat Civil \_\_\_\_\_

Profession/Formation/Niveau d'Etudes \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse Complète \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

E.mail : \_\_\_\_\_ Tel. : \_\_\_\_\_

FACILITATEUR HABITUEL : \_\_\_\_\_

EXPERIENCE EN Biodanza® (sur papier libre si vous avez besoin d'espace) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

AUTRES OBSERVATIONS SI VOUS LE SOUHAITEZ (sur papier libre si besoin) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_





**Association CADRE - Méditerranée**

**ECOLE DE BIODANZA® ROLANDO TORO MEDITERRANEE**

*Membre de l'International Biocentric Foundation – IBF*

*Membre des Centres d'Investigation des Exercices et Musique de Biodanza - CIMEB*

*Membre Association des Professionnels de la Biodanza Région PACA - APBPACA*

*Membre du Conseil International de la Danse – CID*

*Direction : Hélène J. Lévy Benseft – Catherine Charbonnier – Michel Bercher*

[www.ecolebiodanza-med.com](http://www.ecolebiodanza-med.com)



## **CONTRAT DE FORMATION**

Entre les soussignés,

**D'une part**

l'Ecole de Biodanza® Rolando Toro Méditerranée, constituée en Association loi 1901 sous le nom de Association C.A.D.R.E. Méditerranée, organisme de formation d'adultes et formation continue, dont le siège social est situé 615 Chemin des Rougières, 06510, CARROS.

**Et, d'autre part**

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1**

Il est passé contrat pour une formation de Professeur de Biodanza® Système Rolando Toro.

**Article 2**

Ladite formation s'étale sur un ensemble indissociable de 32 modules selon le Programme Unique de Formation, tel que défini par Rolando Toro Araneda, créateur du système. Ledit programme est administré à raison de un week-end par mois, commençant chacun le vendredi à 20h00 et prenant fin le dimanche à 18h00 (à l'exception des deux modules intitulés « Projet Minotaure, qui commencent le vendredi matin à 10h00).

**Article 3**

Le contenu de cette formation est constitué d'une partie théorique et d'une partie pratique pour chacun des modules dont le détail se trouve en annexe à ce contrat (Tableau des modules et comptes rendus). Pour chaque module, l'élève reçoit une documentation spécifique.

**Article 4**

L'élève est tenu de remettre un compte rendu de stage pour chaque module réalisé tout au long des deux premières années de la formation. L'école s'engage à valider, par retour, le contenu de celui-ci. L'élève s'engage, par ailleurs à pratiquer la Biodanza® de manière régulière, en dehors des modules de formation.

**Article 5**

Afin d'obtenir son diplôme, l'élève en formation est tenu de :

- 5.1 Avoir suivi l'ensemble de tous les modules
- 5.2 S'être acquitté de tous les comptes rendus.
- 5.3 Etre reconnu apte selon les critères de validation faisant partie du Règlement.
- 5.4 Compléter le cycle des supervisions pratiques (au nombre de huit minimum).
- 5.5 Présenter une monographie sur un thème afférent à la Biodanza®

**Article 6**

Une fois son diplôme obtenu, l'élève est libre d'enseigner la PRATIQUE de la Biodanza® dans le lieu (ville ou pays) de son choix et en toute liberté.

**Article 7**

L'élève diplômé aura la possibilité de s'inscrire auprès de l'Association des Professionnels de sa région et/ou de la Fédération Française des Professionnels de Biodanza® Système Rolando Toro.

- Article 8** L'élève s'engage à une présence assidue respectant les horaires définis à l'Article 2 du présent contrat. Les absences devront être dûment justifiées.
- Article 9** Les modules manquants, en raison de l'absence de l'élève, devront être récupérés dans une autre école de Biodanza® ou à un moment où ceux-ci seront proposés à un autre groupe de formation de sa propre école.
- Article 10** En cas d'interruption justifiée des études, l'école remettra à l'élève une attestation de fréquentation pour les modules réalisés et validés par les comptes rendus respectifs à ceux-ci.
- Article 11** L'élève atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant sa participation à l'activité.
- Article 12** **Durée de la Formation**  
Le présent cycle de formation étant programmée pour Septembre 2018, la fin de la formation est prévue pour le mois de Juillet 2021.
- Article 13** L'élève s'engage à ne pas animer d'activité de Biodanza® d'aucune sorte avant d'y avoir dûment été autorisé par la direction de son école. Le non-respect de cette clause est susceptible d'entraîner la rupture du contrat de formation.
- Article 14** **Coût de la Formation**  
Le coût de la formation est établi comme suit (P.U. TTC).  
Modules généraux et de méthodologie : 150 €  
Modules « Projet Minotaure » : 200 €  
Séminaires Théoriques et Vivenciels 50 €
- Le prix de chaque module comprend l'enseignement et la documentation qui l'accompagne. Chaque module est réglé au moment de sa réalisation, avant le début du cours.
- Article 15** Le Règlement de l'Ecole extrait des Orientations Normatives de l'IBF, fait partie intégrante du présent contrat de formation. Son contenu intégral couvre les points non spécifiés dans les articles ci-inclus (autorisations, supervisions, publicité, restrictions de l'activité de supervision, monographie, titularisation). Les signataires déclarent en avoir pris connaissance et en accepter le contenu.
- Article 16** Au moment de la formation prévu par le Règlement, l'école s'engage à fournir à l'élève le matériel de travail (catalogue des exercices, des musiques et des consignes) dont il aura besoin pour pratiquer son activité dans de bonnes conditions.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**En double exemplaire, pour faire et valoir ce que de droit**

***Lu et approuvé***

***Lu et approuvé***

\_\_\_\_\_  
**Responsable pour**  
Association C.A.D.R.E Méditerranée

\_\_\_\_\_  
**Elève en Formation**

## TABLEAU DES MODULES ET DATES SUR LES TROIS ANNEES

DATE	MODULES	PRESENCE	Compte rendu remis	Compte rendu validé
	1. Définition et Modèle Théorique			
	2. Inconscient Vital et Principe Biocentrique			
	3. La Vivencia			
	4. Les Fondements Biologiques de la Biodanza®			
	5. Les Aspects Physiologiques de la Biodanza®			
	6. Les Antécédents Psychologiques de la Biodanza®			
	7. Les Antécédents Mythiques et Philosophiques de la Biodanza®			
	8. Identité et Intégration			
	9. Transe et Régression			
	10. Le Contact et la Caresse			
	11. Le Mouvement Humain			
	12. La Vitalité			
	13. La Sexualité			
	14. La Créativité			
	15. L'Affectivité			
	16. La Transcendance			
	17. Les Mécanismes d'Action en Biodanza®			
	18. Les Applications et les Extensions en Biodanza®			
	19. Biodanza® : Ars Magna			
	20. Biodanza® et Action Sociale			
	21. La Musique en Biodanza®			
	22. Méthodologie 1 : la sémantique musicale en Biodanza®			
	23. Méthodologie 2 : la séance de Biodanza® (1 <sup>ère</sup> partie)			
	24. Méthodologie 3 : la séance de Biodanza® (2 <sup>ème</sup> partie)			
	25. Méthodologie 4 : cours hebdomadaire et stages de Biodanza			
	26. Méthodologie 5 : le groupe de Biodanza® et révision d'exercices			
	27. Méthodologie 6 : les critères d'évaluation du processus évolutif en Biodanza® et révision d'exercices			
	28. Méthodologie 7 : Liste officielle des exercices de Biodanza® et révision d'exercices			
	29. Projet Minotaure 1			
	30. Projet Minotaure 2			
	31. Séminaire Théorique et vivenciel 1			
	32. Séminaire Théorique et vivenciel 2			

\* Cette feuille, à conserver pour votre propre suivi, sera complétée par nos soins tout au long de votre formation. Elle devra donc vous accompagner à tous les modules.